



Les syndicats FO 53 de l'enseignement reçus à Laval le 3 septembre (*) par un conseiller du ministre Blanquer

La fédération mayennaise des syndicats FO de l'enseignement (FNECFP-FO 53) a été reçue par un conseiller du ministre, à l'occasion de la visite présidentielle à Laval le 3 septembre.

La délégation FNEC-FP FO : Stève Gaudin et Pascal Grandet

Pour le ministère : Thierry Ledroit, conseiller de Jean-Michel Blanquer, Denis Waleckx, DASEN du département

L'entrevue a duré 45 minutes. Tout en faisant part à nos interlocuteurs de notre satisfaction d'être entendus à l'occasion de la visite du ministre, nous avons indiqué en préambule que nous aurions apprécié que le ministre nous accorde quelques minutes de son temps.

Rentrée scolaire :

Après avoir rappelé les difficiles conditions de rentrée pour nombre d'enseignants, nous faisons part de nos inquiétudes relatives aux récentes annonces ministérielles.

Le ministère reconnaît que les enseignants dépassent largement les 40 heures de travail hebdomadaire. Nous rappelons alors que les évaluations CP et CE1 de septembre et de février avec « retour individualisé » aux familles vont alourdir encore davantage la charge de travail. Pour FO, l'objectif réel semble bien de préparer les évaluations d'école (accompagnement collectif PPCR) et les contrats d'objectif dans une mise en réseau dont le cœur est la mutualisation des moyens. C'est le pilotage par les résultats contenus dans CAP 2022.

Le conseiller admet que ces évaluations sont une charge de travail supplémentaire. On nous indique que « le ministre défend les professeurs ». Nous répondons que cela n'est pas forcément visible.

La délégation Force Ouvrière rappelle également que les réformes mises en œuvre depuis plus d'un an, continuent de porter atteinte aux statuts des personnels, aux garanties collectives et à l'avenir de l'école publique et des valeurs fondamentales qu'elle porte. Cette école publique est aujourd'hui fragilisée et territorialisée, notamment en milieu rural. Les moyens sont largement insuffisants et disparates : cette école est clairement un des symboles du désengagement de l'État.

« L'école de la confiance » que souhaite le ministre Blanquer se bâtit sur une réalité bien morose :

- Un quart des nouveaux bacheliers n'ont pas de place dans une formation universitaire ou pas de place dans la formation qu'ils souhaitent.
- Plusieurs dizaines de milliers de personnels en contrat aidé vont encore disparaître des établissements scolaires.
- Les salaires sont bloqués, le gel du point d'indice confirmé, le jour de carence rétabli et les carrières bloquées pour l'immense majorité des personnels.
- Les postes manquent pour toutes les catégories et les conditions de travail se dégradent partout.

Inclusion scolaire systématique :

Nous constatons que l'inclusion scolaire érigée en principe absolu, est poursuivie et aggravée avec la création du « pôle inclusif d'accompagnement localisé » et l'expérimentation des unités d'enseignement élémentaire autiste (UEEA). Le ministre qui annonce la création de 3584 emplois d'AESH oublie que 20 000 contrats d'AVS sont supprimés.

La situation dans les établissements scolaires est dans certains endroits catastrophique pour les enseignants comme pour les élèves du fait de la présence d'enfants en grande difficulté sans aide ni interventions spécialisées. La souffrance des élèves est aussi celle des enseignants et des solutions urgentes doivent être trouvées. Comme l'ont récemment indiqué plusieurs défenseurs des droits des handicapés, les structures spécialisées sont une nécessité et ne doivent pas disparaître sous le prétexte d'une inclusion généralisée. C'est ce que FO clame haut et fort depuis des années : l'inclusion scolaire systématique se fait au détriment des postes d'enseignants spécialisés, des structures spécialisées et impacte considérablement les conditions d'enseignement, et donc de travail de nos collègues, et d'accueil de tous les élèves. Trop d'élèves en situation de handicap n'ont pas la scolarité à laquelle ils ont droit. Comme le dénoncent nombre d'associations de familles d'enfants handicapés, l'État faillit.

Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge du handicap, a énoncé plusieurs objectifs dont :

- L'Amélioration de la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Une meilleure reconnaissance pour les accompagnants et leur ouvrir des perspectives d'avenir.

La délégation FO indique que ces objectifs sont louables, mais que la réalité est très loin de ces annonces. On ne peut donc que s'interroger sur la volonté politique réelle du ministère.

En effet, le ministère annonce 3 584 emplois créés (ETP), cependant aucune enveloppe dédiée n'est permise par la loi de finance !

Des problèmes de recrutement sont avancés par l'administration. En lien avec cette problématique, nous rappelons les revendications FO et indiquons que notre pétition pour des emplois pérennes et statutaires pour les AVS a déjà recueilli près de 200 signatures. Le ministère semble être informé de notre campagne.

Une réelle prise en compte des difficultés dans les établissements ne peut se faire sans :

- **Le respect des notifications MDA**
- **Des salaires décents avec une revalorisation immédiate et conséquente de l'indice majoré**
- **La transformation des contrats AESH en emplois statutaires de la Fonction publique.**

Dans notre département :

Nous rappelons les chiffres dont nous disposons :

A cette rentrée : 1200 élèves dit « à besoins éducatifs » particuliers et avec notification. Environ 650 AVS (en CUI ou AESH) travaillent dans le département.

En juin 2018 : 26 élèves étaient en attente d'une place en ITEP et scolarisés en milieu ordinaire (2 en SEGPA, 9 dans les écoles, 11 en collèges, 1 en lycée, 1 en ULIS école, 1 en ULIS collège). A noter qu'il y a plus de 2 ans d'attente pour l'ITEP dans ces conditions. 9 élèves sont en attente d'une place en IME et se retrouvent en ULIS. Nous faisons également remarquer que beaucoup d'élèves avec notification ont un AVS mais dont la quotité n'est pas respectée.

En novembre 2017 : 84 élèves avec une notification MDA ne sont pas accompagnés par un AVS-AESH !

L'indice majoré relatif au salaire des personnels AESH est passé de 317 à 320 au 1er janvier 2018 : Nous demandons au représentant du ministre qu'une augmentation soit actée par le recteur, comme le lui permet la réglementation.

Nous rappelons que l'Education nationale ne devrait pas être là pour pallier les manques de postes et de budget dans les ITEP, IME et autres établissements dépendant des ARS (Agences Régionales de Santé). Sans entrer dans le détail, le ministère reconnaît la complexité de cette gestion interministérielle. Il reconnaît également la nécessité de conserver l'existence de structures spécialisées.

Direction d'école

La délégation FO évoque le rapport remis le 1er août (mission « flash » sur les directeurs d'école), par deux parlementaires et fait part de ses inquiétudes quant à certaines préconisations de ce document, notamment la fusion des écoles maternelles et élémentaires et le statut de directeur, ainsi que les menaces sur les petites écoles par fusions.

Même s'il s'agit d'un rapport qui n'engage pas le ministère, son existence et surtout son contenu a éveillé notre attention.

La question du **statut du directeur d'école** est un « marronnier » qui revient régulièrement sur le devant de la scène depuis plus de 30 ans. FO s'y oppose toujours. Nous considérons en effet que le directeur d'école est et doit demeurer un enseignant chargé de direction et non devenir un « professionnel de la direction » en même temps qu'un nouvel échelon hiérarchique entre l'IEN et ses collègues. L'augmentation considérable des responsabilités et de la masse de travail des directeurs et directrices d'écoles doit non seulement interroger quant à sa justification et son opportunité, mais trouver des réponses en révisant à la hausse les décharges partielles de service, et en améliorant les traitements en points d'indices. La question de l'aide administrative en moyens humains, qui a existé pour certaines écoles et qui a disparu doit aussi revenir dans les discussions.

M.LEDROIT indique que la question de la direction d'école va être abordée cette année et qu'elle fera l'objet de consultations au ministère. Il indique que toutes les organisations, syndicales ou professionnelles ne partagent pas le même point de vue.

Pour ce qui concerne l'école maternelle, FO rappelle son indéfectible attachement et indique que nous nous opposerons à sa dilution dans l'école primaire. L'engagement du président de la république en mars d'une « instruction obligatoire dès 3 ans » nous fait craindre au contraire d'une part la fin de la possibilité d'accueil dès 2 ans et d'autre part la mise en place de structures par les collectivités locales, l'obligation portant sur l'instruction, et non sur la scolarisation.

Le représentant du ministère tente de nous rassurer en nous assurant qu'il n'y a pas de stratégie gouvernementale pour transférer la gestion des écoles maternelles aux collectivités.

Les discussions vont continuer : « C'est à l'agenda social » qui rappelons le, n'est pas le nôtre !

Nous aurions souhaité aborder d'autres sujets urgents, ce qui n'a pas été possible (formation professionnelle, PPCR, réforme du lycée, Parcoursup...) mais le temps qui nous était accordé (20mn au départ) était déjà largement dépassé.

Pour FO, pour établir une confiance avec les personnels, le ministère devra œuvrer différemment car ce sont bien les conditions d'exercice des enseignants qui garantiront la réussite de tous les élèves tant voulue par le ministre. Dans un premier temps ce sont bien des créations de postes dont ont besoin les personnels.

A noter que lors de cette entrevue, nous avons pu porter quelques dossiers qui nous avaient été confiés (mutation, AESH, carte scolaire)

() N.B. : La FSU avait pris l'initiative d'une demande d'entrevue à l'occasion de la venue du président Macron et du ministre Blanquer en cette rentrée 2018. Les fédérations CGT éduc'action 53, FNEC-FP FO 53 et Sud éducation 53 s'étaient joints à cette demande. Pour des raisons qui leur appartiennent, FSU, CGT et SUD ont, finalement, refusé de se rendre à l'entrevue. FO, a considéré, bien que n'étant pas à l'origine de la demande, qu'il était logique et opportun de porter les revendications des personnels de l'Education Nationale auprès du conseiller du ministre.*